

Paris, le 1^{er} octobre 2026,

Qaban Avocats rejoint LexCase

LexCase annonce l'intégration de Qaban Avocats au sein de ses équipes, marquant une nouvelle étape dans le développement du cabinet et le renforcement de son offre d'accompagnement en droit des affaires.

Cabinet d'avocats d'affaires pluridisciplinaire, **LexCase, aujourd'hui composé de 17 associés et plus de 50 collaborateurs, accompagne les entreprises, leurs dirigeants et leurs investisseurs dans l'ensemble de leurs enjeux juridiques et stratégiques.** Présent à Paris, Lyon, Marseille et Bordeaux, le cabinet s'appuie sur des expertises complémentaires et une approche fondée sur la proximité, l'exigence et la compréhension des enjeux de ses clients.

Dans cette dynamique, LexCase accueille les équipes de Qaban Avocats, cabinet fondé en 2011 par [Céline Delfour](#) et [Guillaume Anffrey](#). Depuis plus de quinze ans, Qaban Avocats accompagne les entreprises et leurs dirigeants dans leurs projets de développement ou de restructuration, de transmission, de croissance et de transformation, notamment en fusions-acquisitions, droit fiscal, droit de la distribution et droit de la franchise.

Ce rapprochement réunit ainsi deux cabinets partageant une même vision du métier et une même culture entrepreneuriale. Il permet aux équipes de Qaban Avocats de s'appuyer sur les expertises complémentaires et le collectif LexCase, tout en assurant à leurs clients la continuité de leurs relations et de leur accompagnement.

" Nous sommes très heureux d'accueillir Céline, Guillaume et leur équipe. Plusieurs de nos associés ont déjà eu le plaisir de travailler à leurs côtés, et nous avons pu mesurer combien nos expertises sont complémentaires et combien nous partageons les mêmes valeurs : la proximité avec nos clients, l'exigence dans le travail et un véritable esprit d'entreprise. Ce rapprochement est donc la suite naturelle de cette collaboration passée. " Alain De Belenet, Avocat associé et Managing Partner.

Cette intégration constitue une nouvelle étape pour LexCase, qui poursuit ainsi son développement et renforce sa capacité à accompagner ses clients dans des problématiques toujours plus complexes et diversifiées.

LexCase en quelques mots :

Depuis sa création en 2009, le cabinet ne cesse de se réinventer, d'anticiper, d'accompagner et de conseiller ses clients privés et publics, en apportant un service de haute qualité technique. Fort de ses transformations, le cabinet est aujourd'hui une référence en droit privé et droit public des affaires. Régional, national et international, LexCase mise sur la proximité avec ses clients tout en conservant un souci d'excellence. Pour en savoir plus : www.lexcase.com

Contact presse : Margaux Monnet-Vallon - mmonnetvallon@lexcase.com